

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2018

RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DE L'ADMINISTRATION POUR UNE RELATION DE
CONFIANCE AVEC LE PUBLIC - (N° 1056)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 92

présenté par
M. Guerini

ARTICLE 34

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« , notamment au choix »

les mots :

« . Le public est notamment consulté sur le choix... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.